

Séance du Conseil communal du 28 janvier 2013

N° 03.- **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 DECEMBRE 2012.**

M. DESAMA, Bourgmestre sortant-Président;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
M. DEMOLIN, Secrétaire.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 45.

LE CONSEIL,

1915 N° 01.- CONSEIL COMMUNAL - Validation des élections du 14 octobre 2012 - Délai d'expiration.

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND

M. DEMOLIN, Secrétaire communal, déclarer la validité des élections communales du 14 octobre 2012 et en proclamer les résultats arrêtés par le Bureau électoral communal.

M. BREUWER, Premier Echevin sortant-Président;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
M. DEMOLIN, Secrétaire.

1916 N° 02.- CONSEIL COMMUNAL - Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation du Conseiller élu qui exerçait les fonctions de Bourgmestre à la fin de la législature précédente dans les mains du Premier Echevin sortant.

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- M. le Président inviter M. DESAMA à prêter le serment requis, lui rappeler la formule suivante, conformément au prescrit de l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation: "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge", et l'inviter à signer la prestation de serment;
- M. DESAMA prêter le serment requis;
- M. le Président donner acte à M. DESAMA de sa prestation de serment et le déclarer installé dans ses fonctions de Conseiller communal.

M. DESAMA, Conseiller communal-Président temporaire;
M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
M. DEMOLIN, Secrétaire.

1917 N° 03.- CONSEIL COMMUNAL - Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation des Conseillers élus.

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- M. le Président inviter les élus à prêter, entre ses mains, successivement et en suivant l'ordre alphabétique, le serment suivant, conformément au prescrit de l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation: "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge";
- les élus prêter le serment requis et signer leur prestation de serment;
- M. le Président prononcer la validité des pouvoirs de tous les Conseillers communaux effectifs et les déclarer installés dans leurs fonctions.

M. DESAMA, Conseiller communal-Président temporaire;
 Mmes et MM. AYDIN, BEN ACHOUR, BERRENDORF, BOTTERMAN, BREUWER, CARTON, CELIK, DARRAJI, DEGEY, DENIS, DUMOULIN, EL ABBADI, ELSÉN, GILSON, ISTASSE, KRIESCHER, LAMBERT, LEGROS, LEONARD, VAN HEES-LUYPAERTS, MESTREZ, MOSON, NAJI, NYSSÉN, ORBAN, OZER, PIRON, POLIS-PIRONNET, PITANCE, DEGIVES-RENIER, SCHROUBEN, TARGNION, VAN DE WAUWER, VOISIN, VROMEN, WATHELET, Conseillers et Conseillères;
 M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

1918 N° 04.- CONSEIL COMMUNAL - Formation des Groupes politiques - Prise d'acte.

A l'unanimité des membres présents.

PREND ACTE

de la composition des Groupes politiques, à savoir :

- Liste n° 1 ECOLO (3 membres) :
DARRAJI Nezha, DUMOULIN Pauline, KRIESCHER Philippe;
- Liste n° 2 P.S. (12 membres) :
AYDIN Hasan, BEN ACHOUR Malik, BOTTERMAN Robert, CELIK Duygu, DESAMA Claude, EL ABBADI Abdeljalil, ISTASSE Jean François, LAMBERT Sophie, MESTREZ Eric, NAJI Said, NYSSÉN Didier, TARGNION Muriel;
- Liste n° 3 C.D.H. (11 membres) :
CARTON Bernard, DENIS Jean-François, ELSÉN Marc, GILSON Céline, LEGROS Jean-Marie, ORBAN Claude, OZER Cécile, PIRON Bernard, PITANCE Benoît, RENIER Martine épouse DEGIVES, WATHELET Melchior;
- Liste n° 4 M.R. (10 membres) :
BREUWER Freddy, DEGEY Maxime, LEONARD Alain, LUYPAERTS Aurélia épouse VAN HEES, MOSON Pierre, PIRONNET Marie-Christine épouse POLIS, SCHROUBEN Julie, VAN DE WAUWER Jean-Pierre, VOISIN Guillaume, VROMEN Pierre-Yves;
- Liste n° 11 P.P. (1 membre) :
BERRENDORF Bruno.

1919 N° 05.- CONSEIL COMMUNAL - Pacte de Majorité - Adoption.

Par vote à haute voix;

Par 22 voix contre 12 et 3 abstentions.

ADOPTE

le Pacte de Majorité proposé par les Groupes C.D.H. et M.R. du Conseil communal.

1920 N° 06.- BOURGMESTRE - Validation des pouvoirs et prestation de serment.

A l'unanimité des membres présents.

ENTEND :

- M. le Président inviter M. ELSÉN à prêter le serment requis, conformément à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, lui rappeler la formule "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge", et l'inviter à signer la prestation de serment;
- M. ELSÉN prêter le serment requis;
- M. le Président donner acte à M. ELSÉN de sa prestation de serment et le déclarer installé dans ses fonctions de Bourgmestre.

M. ELSÉN, Bourgmestre-Président;
 Mmes et MM. AYDIN, BEN ACHOUR, BERRENDORF, BOTTERMAN, BREUWER, CARTON, CELIK, DARRAJI, DEGEY, DENIS, DESAMA, DUMOULIN, EL ABBADI, GILSON, ISTASSE, KRIESCHER, LAMBERT, LEGROS, LEONARD, VAN HEES-LUYPAERTS, MESTREZ, MOSON, NAJI, NYSSÉN, ORBAN, OZER, PIRON, POLIS-PIRONNET, PITANCE, DEGIVES-RENIER, SCHROUBEN, TARGNION, VAN DE WAUWER, VOISIN, VROMEN, WATHELET, Conseillers et Conseillères;
 M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;
 M. DEMOLIN, Secrétaire.

1921 N° 07.- COLLEGE COMMUNAL - Validation des pouvoirs et prestation de serment des Echevins.

A l'unanimité des membres présents,

ENTEND :

- M. le Bourgmestre inviter les précités à prêter le serment requis, conformément à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, leur rappeler la formule "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple belge", et les inviter à signer la prestation de serment;
- Mmes et MM. PITANCE Benoît, MOSON Pierre, RENIER Martine épouse DEGIVES, M. DEGEY Maxime, LEGROS Jean-Marie, LUYPAERTS Aurélia épouse VAN HEES et ORBAN Claude prêter successivement serment, dans l'ordre fixé par leur rang dans le Pacte de Majorité, conformément à l'article L1123-8, § 3, in fine du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
- M. le Bourgmestre donner acte aux Echevins de leur prestation de serment et les déclarer installés dans leurs fonctions.

M. ELSSEN, Bourgmestre-Président;

Mmes et MM. PITANCE, MOSON, DEGIVES-RENIER, DEGEY, LEGROS, VAN HEES-LUYPAERTS, ORBAN, Echevins et Echevines;

M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;

Mmes et MM. BREUWER, DESAMA, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, TARGNION, AYDIN, NYSSSEN, ISTASSE, WATHELET, BEN ACHOUR, CARTON, PIRON, GILSON, LAMBERT, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, EL ABBADI, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, LEONARD, DARRAJI, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Secrétaire.

1922 N° 08.- CONSEIL COMMUNAL - Tableau de préséance des Conseillers communaux - Formation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

le tableau de préséance des membres du Conseil communal.

1923 N° 09.- CONSEIL COMMUNAL - Règlement d'ordre intérieur - Modifications.

Entendu l'intervention de M. le Bourgmestre;

Entendu l'intervention de Mme TARGNION, Chef de Groupe P.S.;

Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO;

Entendu la réponse de M. le Bourgmestre;

Entendu l'intervention de M. ISTASSE, Conseiller communal;

Par 15 voix contre 22,

REJETTE

l'amendement proposé;

Par 21 voix contre 13 et 3 abstentions,

ADOPTE

son Règlement d'ordre intérieur (voir annexe);

MODIFIE

en conséquence le tableau de préséance formé ce jour (voir annexe).

M. ELSSEN, Bourgmestre-Président;

M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, MOSON, DEGIVES-RENIER, DEGEY, LEGROS, VAN HEES-LUYPAERTS, ORBAN, Echevins et Echevines;

Mmes et MM. BREUWER, DESAMA, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, TARGNION, AYDIN, NYSSSEN, ISTASSE, WATHELET, BEN ACHOUR, CARTON, PIRON, GILSON, LAMBERT, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, EL ABBADI, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, LEONARD, DARRAJI, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Secrétaire.

- 1924** N° 10.- **CONSEIL COMMUNAL - Sections permanentes - Composition.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 ARRETE
 la composition des Sections permanentes du Conseil communal (voir annexe).
- 1925** N° 11.- **CONSEIL COMMUNAL - Règlement d'ordre intérieur - Article 28 - Désignation de deux membres effectifs et de deux membres suppléants composant, avec le Président, le Bureau de dépouillement des votes.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DESIGNÉ
 en qualité de membre pour composer, avec le Président, le Bureau de dépouillement des votes :
- | | <u>Effectifs</u> | <u>Suppléants</u> |
|-------------------|------------------------------|--------------------------|
| <u>Majorité</u> : | M. <u>VROMEN</u> Pierre-Yves | Mme <u>GILSON</u> Céline |
| <u>Minorité</u> : | Mme <u>DARRAJI</u> Nezha | Mme <u>CELIK</u> Duygu |
- 1926** N° 12.- **CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Election de plein droit des Membres du Conseil de l'Action Sociale présentés par les Groupes politiques.**
A l'unanimité des membres présents.
 PREND ACTE
 de la présentation des différents membres;
 ELIT DE PLEIN DROIT :
- Pour le P.S. :
 - M. BOTTERMAN Robert (N.N. 53101430570), domicilié Les Cerisiers n° 112 4800 Verviers;
 - M. LARBUISSON Gilbert (NN 50060200953), domicilié rue Chafour n° 21 à 4801 Verviers;
 - Mme BREUER Joëlle (NN 64070630040), domiciliée rue de Hèvremont n° 30 à 4801 Verviers;
 - Mme GILLIS Geneviève (NN 52092623444), domiciliée Chemin de Rouheid n° 191 à 4802 Verviers;
 - Pour le C.D.H. :
 - M. DELOBEL Jean-Marie (NN 44103104915), domicilié avenue des Roittys n° 4 à 4802 Verviers;
 - M. GREIMERS Dimitri (NN 89082922158), domicilié rue du Manège n° 14/305 à 4800 Verviers;
 - Mme KRINGS Marie-Christine (N.N. 59040406020), domiciliée rue Jean Malempré n° 57 à 4800 Verviers;
 - Mme BELLEFONTAINE Emma (NN 82082211236), domiciliée rue des Coteaux n° 75 à 4800 Verviers;
 - Pour le M.R. :
 - M. BREUWER Freddy (NN 60032236958), domicilié avenue de Ningloheid n° 129 à 4802 Verviers (Président pressenti);
 - M. BOUGARD Christian (58110735551), domicilié avenue de Ningloheid n° 104 à 4802 Verviers;
 - Mme DUMONT Andrée (NN 42102400434), domiciliée rue Calamine n° 31 à 4801 Verviers;
 - Mme GORISSEN France-Odile, domiciliée rue des Prés 25 à 4802 Verviers;
 - Pour ECOLO :
 - M. FAUCONNIER Paul (NN 61092617303), domicilié chaussée de Heusy n° 280 à 4800 Verviers.
- 1927** N° 13.- **CIMETIERES COMMUNAUX - Concessions de sépultures - Octroi - Délégation du pouvoir au Collège communal.**

Par 25 voix contre 12,

DELEGUE

au Collège communal le pouvoir d'accorder aux conditions réglementaires les concessions de sépultures dans les cimetières communaux.

1928 N° 14.- MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES - Mode de passation et fixation des conditions de certains de ces marchés - Délégation du pouvoir au Collège communal - Fixation des montants limites.

Par 25 voix contre 12,

DELEGUE

au Collège communal le pouvoir de choisir le mode de passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services et d'en fixer les conditions, pour les marchés relatifs à la gestion journalière de la commune, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget ordinaire;

LIMITE

hors T.V.A., à 35.000,00 € par marché et 15.000,00 € par unité de bien la délégation donnée au Collège communal pour les petites dépenses d'investissement relatives à la gestion journalière de la Ville.

La délégation cessera ses effets lors de la séance d'installation des membres du Conseil communal consécutive au renouvellement complet de cette Assemblée.

1929 N° 15.- PERSONNEL COMMUNAL - Application de l'article L1213-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - Délégation du Conseil communal au Collège communal pour procéder à certaines nominations.

Par 22 voix contre 15,

DELEGUE

au Collège communal le pouvoir de nomination aux emplois qui, en application de l'article L1213-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, peuvent être l'objet d'une telle décision.

Cette délégation est toutefois limitée aux seuls emplois rémunérés par une échelle de traitements dont le minimum est inférieur à celui de chef de bureau administratif et ne comprend en aucun cas la nomination des directeurs et conservateurs des établissements d'utilité publique ou d'agrément appartenant à la Ville, quelle que soit la rémunération attachée à ces fonctions.

1930 N° 16.- CONSEIL DE POLICE - Election des membres - Actes de présentation (article 2 de l'arrêté royal du 20 décembre 2006) - Déclaration officielle de M. le Bourgmestre.

Constate que les suffrages exprimés l'ont été en faveur de candidats membres effectifs régulièrement présentés;

Constate que MM. AYDIN Hasan, BEN ACHOUR Malik, Mme CELIK Duygu, MM .DEGEY Maxime, DENIS Jean-François, Mmes DUMOULIN Pauline, GILSON Céline, MM. LEONARD Alain, MESTREZ Eric, Mmes OZER Cécile, RENIER Martine épouse DEGIVES, TARGNION Muriel, MM. VAN DE WAUWER Jean-Pierre, VOISIN Guillaume, candidats membres effectifs ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont élus.

Le Bourgmestre déclare que sont élus, membres effectifs du Conseil de Police, les personnes ci-après. Leur(s) suppléant(s) est (sont) élu(s) de plein droit et dans l'ordre de présentation.

Membres effectifs	Suppléants
M. AYDIN Hasan	1. M. ISTASSE Jean François 2. Mme LAMBERT Sophie
M. BEN ACHOUR	1. M. ISTASSE Jean François 2. Mme LAMBERT Sophie

Mme CELIK Duygu	1. M. ISTASSE Jean François 2. Mme LAMBERT Sophie
M. DEGEY Maxime	1. M. VROMEN Pierre-Yves 2. Mme SCHROUBEN Julie
M. DENIS Jean-François	1. M. CARTON Bernard 2. M. PIRON Bernard
Mme DUMOULIN Pauline	1. M. KRIESCHER Philippe 2. Mme DARRAJI Nezha
Mme GILSON Céline	1. M. CARTON Bernard 2. M. PIRON Bernard
M. LEONARD Alain	1. Mme SCHROUBEN Julie 2. M. VROMEN Pierre-Yves
M. MESTREZ Eric	1. M. ISTASSE Jean François 2. Mme LAMBERT Sophie
Mme OZER Cécile	1. M. CARTON Bernard 2. M. PIRON Bernard
Mme DEGIVES-RENIER Martine	1. M. CARTON Bernard 2. M. PIRON Bernard
Mme TARGNION Muriel	1. M. ISTASSE Jean François 2. Mme LAMBERT Sophie
M. VAN DE WAUWER Jean-Pierre	1. M. VROMEN Pierre-Yves 2. Mme SCHROUBEN Julie
M. VOISIN Guillaume	1. Mme SCHROUBEN Julie 2. M. VROMEN Pierre-Yves

1931 N° 17.- BUDGET COMMUNAL 2013 - Vote d'un douzième provisoire pour le mois de janvier.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

AUTORISE

le Collège communal à effectuer, pour l'exercice 2013, les dépenses à concurrence d'un douzième des crédits obligatoires inscrits au budget 2012 et approuvés.

1932 N° 18.- REGIE COMMUNALE AUTONOME "SYNERGIS" - Désignation des membres du Conseil d'Administration.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DESIGNE :

- M. PITANCE Benoît, Echevin-Conseiller communal, domicilié rue de Liège n° 37/5 à 4800 Verviers;
- M. ORBAN Claude, Echevin-Conseiller communal, domicilié rue Thiniheid n° 111 à 4801 Verviers;
- M. LEGROS Jean Marie, Echevin-Conseiller communal, domicilié avenue Elisabeth n° 130 à 4800 Verviers;
- Mme GILSON Céline, Conseillère communale, domiciliée rue de Séroule n° 12 à 4800 Verviers;
- M. MOSON Pierre, Echevin-Conseiller communal, domicilié avenue Florent Becker n° 40 à 4802 Verviers;
- M. VOISIN Guillaume, Conseiller communal, domicilié rue des Prés n° 73/8 à 4802 Verviers;
- Mme VAN HEES-LUYPAERTS Aurélia, Echevine-Conseillère communale, domiciliée rue du Centre n° 89 à 4800 Verviers;
- M. DEGEY Maxime, Echevin-Conseiller communal, domicilié rue du Brou n° 70/2 à 4800 Verviers;
- Mme TARGNION Muriel, Conseillère communale, domiciliée rue de Halleur n° 53/A à 4801 Verviers;

- M. BEN ACHOUR Malik, Conseiller communal, domicilié rue du Téléphone n° 24 à 4800 Verviers;
 - M. MESTREZ Eric, Conseiller communal, domicilié Cité du Bois Goulet n° 23 à 4801 Verviers;
 - M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal, domicilié rue Max Houben n° 6 à 4800 Verviers;
 - M. KRIESCHER Philippe, Conseiller communal, domicilié rue Lucien Defays n° 85/1 à 4800 Verviers,
 - M. BERRENDORF Bruno, Conseiller communal, domicilié chemin du Beaulieu n° 24 à 4802 Verviers,
- en qualité d'administrateurs au sein du Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome "Synergis".

1933 **N° 19.- TELEVESDRE, A.S.B.L. - Déclaration d'apparement à l'Assemblée générale.**
A l'unanimité des membres présents.
DECIDE
qu'il n'y a pas de déclaration d'apparement.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 45.

Est approuvé, en cette séance du 28 janvier 2013, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. ELSÉN